



PAROISSE PROTESTANTE DU HAUT-LAC

Vionnaz - Vouvry - Port-Valais - St-Gingolph

PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale du 1er octobre 2023

18 membres présents

Daniel Guignet et Philippe Ganty, excusés (malades),
absence de membres du Conseil Synodal

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

François Pilet

François Pilet ouvre cette assemblée en souhaitant la bienvenue à chacun et en citant la confession de foi de l'EREV :

*Nous croyons en Dieu notre Père, à sa puissance, à sa sainteté,
à son amour révélé en Jésus-Christ.
Nous croyons en Jésus-Christ, le Fils du Dieu vivant, qui,
par sa vie sainte, sa mort et sa résurrection,
assure à ceux qui ont foi en lui, le pardon des péchés
et la vie éternelle.
Jésus-Christ, ayant paru une seule fois
pour abolir le péché par son sacrifice, est le seul Sauveur
et le seul Médiateur entre Dieu et les hommes.
Nous croyons au Saint-Esprit qui nous conduit dans toute la vérité,
et par lequel Dieu nous sanctifie, nous console et nous unit
dans la communauté de foi et d'amour de l'Eglise.
Nous croyons à la Bonne Nouvelle du salut par la grâce,
par le moyen de la foi, de tous ceux qui se repentent.
Nous attendons le triomphe de Jésus-Christ
et la venue du Règne de Dieu.*

C'est par un texte de Jacques Ellul, tiré de son livre « L'espérance oubliée » qu'il continue :

« Nous avons à restituer à l'homme une possibilité de vivre parce qu'il y a une espérance pour vivre, et nous ne pouvons le faire qu'en la vivant nous-mêmes, ... et nous n'y arrivons que si nous apercevons le pont, le lien, le rapport qui existe entre cette foi que nous avons reçue et cette espérance à laquelle nous sommes appelés. »

L'espérance est une ouverture ... On a beaucoup de peine à accepter ... que l'on ne sait pas !

C'est par ces mots porteurs que François déclare ouverte cette assemblée. En effet, l'EREV demande que le budget des paroisses soit voté; notre AG de mars est en effet trop tardive ... c'est pourquoi, s'est instaurée cette assemblée d'automne pour la présentation et surtout pour l'acceptation du budget. Tous les participants reçoivent les documents permettant une comparaison entre les comptes 2022, le budget 2023 et celui de 2024... Ils apparaissent aussi sur l'écran et vont être commentés.

2. BUDGET 2024

Pascal Vodoz

Le budget est à l'écran : préparé par Philippe Ganty et Pascal Vodoz, il nous est présenté par Pascal Vodoz, Président du Conseil de Paroisse et il sera annexé au présent PV.

COMPTES D'EXPLOITATION "CULTE"

Frais personnel "culte"

Le point 3000 et 3005 (salaires et charges sociales du ministre)

Comme d'habitude, le compte salaire enregistre les 77% du salaire du ministre, lequel est à la charge de la partie culte, soutenu par les Communes. La répartition nous est communiquée par l'EREV à la clôture des comptes.

Pas de question.

Le point 3010 et 3015

Salaires et charges sociales de la secrétaire.

Pas de question.

Le point 3020

Salaire de l'organiste.

Pas de question.

Frais d'exploitation "culte"

Ils sont identiques selon le budget 2023.

Recettes "culte"

Le point 6000

Nous avons moins de paroissiens enregistrés, donc moins de soutien des communes. Interventions de :

- 1) Didier qui confirme que les gens répugnent à s'inscrire en tant que protestants, nous privant ainsi de la participation de la commune. Il les informe pourtant de cet état de fait ;
- 2) de Christine qui précise que Jean Issom et Philippe Ganty se sont rendus cette semaine à l'apéro offert par la Commune aux nouveaux arrivants et qu'ils ont insisté aussi sur cette inscription et

- 3) de Maurice qui s'étonne de ne pas voir les chiffres se référant aux cotisations volontaires ? Réponse de Pascal Vodoz : elles figurent aux « Recettes « autres secteurs ».

En ce qui concerne le point 1) Pascal intervient en disant qu'il conviendrait de ne pas insister « lourdement » auprès des paroissiens sur le côté économique mais que les personnes inscrites en tant que protestants reçoivent ainsi notre journal. C'est aussi une méthode pour nous de savoir si les gens se sont inscrits comme paroissiens protestants, ils reçoivent notre journal, leurs adresses nous étant fournies par la Commune.

COMPTES D'EXPLOITATION "autres secteurs"

Frais d'exploitation "autres secteurs"

Le point 5000 et 5005 (parts du salaire et des charges sociales du ministre)

Le solde du salaire et des charges sociales du ministre, à la charge entière de la paroisse sans soutien aucun des communes.

Le point 5040 (conciergerie)

Maurice Chervaz ayant démissionné de ses fonctions (appréciées) de concierge, il a été engagé deux nouveaux concierges, soient

- 1) Anne-Marie Guignet qui s'occupera de la chapelle et de la salle de paroisse, et
- 2) Hans Suter et Chantal Imhof qui s'occuperont du bâtiment de Vouvry ainsi que de la tonte, d'où l'augmentation du budget. Cette tâche était précédemment effectuée par Pascal Vodoz.

Petite précision concernant Maurice Chervaz, son départ de charge fera l'objet de « remerciements » certainement liquides lors de notre assemblée de printemps. Il est néanmoins très applaudi pour ses prestations très appréciées.

Le point 5060 (Intérêts hypothécaires)

Les banques ont malheureusement modifié le système Libor provoquant ainsi une augmentation de ce poste. Il est urgent et primordial de trouver une solution pour en diminuer le montant. Nous ferons certainement un appel de fonds dans le prochain Paroisse Info, prévu pour novembre prochain. Ne parlait-on pas d'espérance tout à l'heure ? Ayons foi, le Seigneur connaît nos besoins

Question de Bob Zimmermann souhaite connaître quel est le montant de notre hypothèque (**point 5060 ci-dessus**), réponse de Fabienne Chervaz : de Fr. 235'000.-.

Recettes "autres secteurs"

Les fameuses cotisations dont parlait Maurice plus haut, elles sont là, au **point 7010**. Maurice Chervaz s'inquiète toutefois du montant de Fr. 10'000.- qui est « gardé » au budget ; ne fait-on pas preuve d'un trop

grand optimisme car il s'agissait de dons spéciaux pour 2022 ? Non, répond Pascal Vodoz, il s'agissant de l'année 2021.

Le point 7030 (Loyers Vouvry)

Tous les loyers de l'année ont été comptés.

La perte prévue pour 2024 s'élève à Fr. 14'152.-.

Pour le moment, on a de quoi payer le pasteur ... la suite s'annonce quelque peu compliquée. Il faudra trouver une idée pour avoir soit les fonds nécessaires ou alors se tourner vers d'autres solutions ... A voir ! Maurice Chervaz intervient alors en disant que ce n'est pas la première fois qu'on a des budgets similaires ! Au risque de me répéter, l'Espérance ...

Pas de question.

Cela dit et répondu, il est passé à la votation pour l'acceptation de ce budget. Toutefois, une question est posée à l'assemblée en ce qui concerne Isabelle et Didier Wirth. Du fait de leur domicile sur le Canton de Vaud, ils n'auraient pas droit de participer au vote. En effet, le culte d'installation de Didier Wirth est d'ores et déjà prévu pour le dimanche suivant, le 8 octobre 2023. Il leur était difficile de déménager en terre valaisanne avant d'avoir confirmation de l'engagement. François Pilet pose donc la question à l'assemblée s'ils sont d'accord à ce que les époux Wirth participent à la votation. Toutes les mains se sont levées !

La seconde question est posée : Acceptez-vous le budget 2024 ?

Tous les membres présents ont levé la main en signe d'acceptation, donc il est accepté à l'unanimité.

Ce budget demeurera annexé au présent procès-verbal.

François Pilet remercie chacun pour les diverses présentations et interventions et clôt l'assemblée de paroisse à midi.

La secrétaire du jour : Christine Ganty